

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2009)  
**Heft:** 1820

**Rubrik:** [Impressum]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

possible la participation des secteurs publics ou parapublics, qui pourraient souscrire des parts en faveur de leurs employés, qui, eux aussi, dans leur domaine, dégagent une plus-value.

### **Sortie de crise**

Mais le fonds, s'il est doté d'une force économique réelle,

aurait surtout la capacité d'intervenir dans des domaines collectivement utiles. En premier lieu par l'achat de terrains et la construction de logements. La plus-value mobilière positive contribuerait à réduire la plus-value immobilière, parasitaire.

La crise a le mérite au moins de remettre en cause les vérités

«*correctes*». Les propositions qu'elle fait surgir doivent dépasser l'élaboration des programmes de relance.

Et demeure la question fondamentale: l'homme, par son organisation et son inventivité, a la capacité de créer plus que l'existant (l'homme dépasse l'homme). A qui, pour qui, cette plus-value?